

CTPL du 08/09/09 : avant la pandémie grippale, voici la pandémie de la fusion générale !

Le virus de la fusion a encore frappé. On savait déjà qu'il s'attaquait aux postes comptables et aux CDI en créant des SIP.

Il a muté et s'attaque à présent aux services de la Trésorerie générale et de la Direction des services fiscaux.

Premières victimes, les services de fiscalité directe locale des services fiscaux (SDFDL) sont fusionnés avec les pôles de fiscalité directe locale des Trésoreries générales (PFDL).

Les phases de propagation sont toujours les mêmes : quelques départements sont d'abord touchés, on appelle ça les préfigurations, puis c'est l'ensemble du territoire qui est infecté.

Et tout comme pour un virus classique, ceux qui sont infectés en ressortent affaiblis.

Ne nous leurrions pas. Derrière la belle vitrine que nous présente l'administration, avec ses « gains d'efficacité », ses « nouveaux services offerts », ses « économies d'échelle », ce sont bien de **nouvelles suppressions d'emploi** qu'on nous prépare. Interrogé directement sur le sujet, les représentants de l'administration n'ont pas démenti.

La mécanique de l'administration est bien huilée. Terrifiée à l'idée d'une grève massive qui l'obligerait à arrêter sa logique aveugle de réduction des coûts, elle continue sa politique des petits pas.

C'est très simple : on s'attaque à un secteur, puis à un autre, jamais à tout en même temps. On commence par transférer les emplois à effectif constant, puis on félicite tout le monde en disant que les gains d'efficacité vont permettre de réduire les coûts. Et hop des emplois en moins !

Le CTP du 08/09 est emblématique de cette politique. Aujourd'hui c'est la fiscalité directe locale qui est montrée en exemple et pratiquement levée sur un piédestal. Ce sera beaucoup moins réjouissant quand il faudra bientôt faire face à des suppressions d'emplois.

Et ce qui arrive aujourd'hui à ce secteur peut très bien vous arriver à vous, demain, dans votre unité de travail.

MOBILISONS NOUS !

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ
CEDEX 01

E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr
Tél : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34
<http://www.tresor.cgt.fr/57/>

La fiscalité directe locale demain en Moselle, c'est quoi ?

C'est la mise à disposition d'un cadre B des services fiscaux à la Trésorerie générale, pour rejoindre deux cadres A du Trésor public, et former une équipe unifiée chargée des « services de fiscalité directe locale ».

Cette équipe reprendra les missions dévolues antérieurement à chacune des entités (hors homologation des rôles et la partie relevant de la filière fiscale), c'est à dire les bases d'imposition, le conseil aux élus et le pilotage de la campagne de taxe professionnelle.

La gestion des avances aux collectivités locales devrait également être transférée au nouveau service unifié.

Les analyses financières déjà produites pour les collectivités locales devraient être enrichies d'éléments relatifs à la fiscalité.

Pour autant, cette équipe reste une structure légère, et ne peut bien entendu assurer seul le conseil que notre direction générale a promis avec la fusion.

Elle a donc pour mission de soutenir le comptable, qui demeure l'interlocuteur de chaque collectivité. Bon courage à lui !

Comme en plus les représentants de la direction avouent ne plus avoir les moyens d'assurer des présences dans chacune des commissions communales des impôts directs (CCID), on devine très bien qui sera en première ligne face aux demandes des élus locaux ...

Le constat est clair. Derrière une vitrine rutilante et un dossier exemplaire sur le papier se cache toujours le manque cruel d'effectifs pour exercer les missions réglementaires.

Quelques remarques complémentaires :

- Plutôt que d'investir dans la formation professionnelle et de créer de nouveaux emplois pour effectuer de nouvelles tâches, ce qui serait tout à fait normal, l'administration préfère parler de « capillarité » et d' « entraide pendant les pics d'activité ».

En clair, on met les agents dans une même pièce et on les laisse se débrouiller pour se former mutuellement, tout en assurant la gestion quotidienne de leur travail. Encore une économie pour l'administration ! Elle peut remercier ses agents qui font leur travail en plus du sien.

- La question des mesures de charge est toujours aussi simpliste et optimiste quand on parle de transferts : on découpe les missions en équivalents temps plein (ETP), on grappille un peu de « productivité » au passage, on passe tout à la moulinette de l'ORE, et le tour est joué. Ce dossier n'échappe pas à la règle.

- Les règles choisies par l'administration pour transférer un agent des services fiscaux vers la Trésorerie générale de Metz sont tellement restrictives qu'elles ne permettent de désigner que l'agent en charge des dossiers actuellement. Ceux qui comptent sur la fusion pour obtenir des opportunités de mutation peuvent remercier l'administration : s'ils n'ont pas le bon « profil », ils ne bougeront pas.

Les « questions diverses »

Le règlement du CTP prévoit que des questions diverses non inscrites à l'ordre du jour peuvent être évoquées.

Contactez vos représentants CGT si vous avez des problèmes à faire remonter. Ils seront votre voix en CTP et demanderont des explications à l'administration.

Les questions diverses suivantes ont été abordées :

Questions proposées par l'administration

- La pandémie grippale

Une présentation a été faite, des affiches explicatives sont à apposer dans les services.

Nous attendons des informations complémentaires avant de vous faire un point complet sur le sujet.

- Le pôle régies de la Trésorerie générale

Le TPG a souhaité regrouper en un seul nouveau service la gestion des nombreuses régies de la Trésorerie générale, actuellement gérées par différents services. Aucune création de poste n'est cependant à espérer. Déploiement prévue à partir de 2010.

Questions proposées par les organisations syndicales

- La situation de la trésorerie de Lorquin

Aujourd'hui, le manque d'effectifs dans le poste comptable pose un vrai problème de continuité du service public.

Les solutions proposées par la direction (équipe de renfort notamment) ne semblent pas en mesure d'apporter une réponse pérenne aux problèmes des moyens alloués à ce poste comptable.

On regrette que la dégradation des conditions de travail ait probablement conduit au départ d'un comptable de grande valeur, qui ne trouvait peut être plus d'autre moyen de « tirer la sonnette d'alarme ».

Il est vraiment regrettable que de telles situations puissent se produire dans notre administration.

- La politique tarifaire du parking Pompidou

Cette question concerne plusieurs dizaines d'agents du Trésor public sur Metz, qui paient un abonnement en partie subventionné par l'administration, comme le prévoit la réglementation en vigueur.

L'année dernière, la quasi totalité des places de parking occupées au parking Saint Thiébault par les agents ont été transférées au nouveau parking près du centre Pompidou. Les représentants des organisations syndicales ont obtenu qu'une information détaillée soit donnée à l'ensemble des adhérents, notamment sur l'évolution tarifaire des abonnements.

Aujourd'hui, les représentants de la CGT reviennent à la charge pour savoir comment, dans le cadre de la prochaine direction unifiée du Trésor et des Impôts à Metz, les choses vont se passer. Il existe aujourd'hui deux associations de gestion, demain il n'y en aura qu'une. Comment sera-t-elle gérée ? Comment les subventions seront-elles attribuées ? Et surtout, combien les agents vont-ils devoir payer ?

L'administration répond qu'elle provoquera une assemblée générale en octobre. Nous serons là pour veiller que les intérêts des agents soient préservés. Venez nombreux !

- Le Département Informatique de Metz

Le 17 juillet s'est tenu au sein des services de l'administration centrale un CODEN (Comité Demandes Nouvelles) au cours duquel des décisions importantes ont été prises, notamment pour le département informatique de Metz.

Sans entrer dans les détails techniques, il s'agissait de procéder au retrait de certains matériels stockés à Metz.

Le problème, c'est que personne au sein de la direction locale n'était informé de cette prise de décision, qui est arrivée directement, pour application, sur la messagerie de deux agents du DI.

Remercions ces agents d'avoir réagi rapidement, en informant leur hiérarchie et leurs organisations syndicales.

Des explications complémentaires ont pu être ainsi obtenues, par la voie hiérarchique et par la voie syndicale.

Aujourd'hui où en est-on ?

Des matériels ont bien été enlevés du DI, mais la direction nous assure que la pérennité des missions n'est pas menacée. Il s'agirait au départ d'une erreur de communication, certes désagréable pour tout le monde, mais sans conséquence.

Vos représentants CGT ont dit l'inquiétude légitime des personnes travaillant au DI face à situation.

La direction a cherché à tenir des propos rassurants. Les investissements effectués dans les bâtiments seraient un gage de la pérennité de l'exercice des missions.

On notera toutefois que le conditionnel était beaucoup employé s'agissant de cette affaire. Il était « convenu que Metz devait devenir centre de backup ». Qu'en est-il aujourd'hui ?

Il semble que tout soit suspendu, une fois de plus, aux décisions unilatérales de l'administration centrale, les exécutifs locaux n'ayant pas de réelle marge de manœuvre.

Vos représentants CGT ont demandé que le suivi de ce sujet sensible soit effectué et que cette question soit inscrite à l'ordre du jour du prochain CTP.

D'autres informations devraient être connues après une réunion de l'administration centrale le 22 septembre.

Une mobilisation d'ampleur, de l'ensemble des personnels, n'est pas à exclure si toute la lumière n'est pas faite sur l'avenir du DI.

Vos représentants(e) CGT en CTP Locale :

Nathalie CAFORA Equipe de Renfort Départementale

Jean -Eudes BOUR Trésorerie Générale

Laurent DARNE Brigade Régionale Domaine

Francis SCHMELTER Trésorerie Générale

n'hésitez pas à nous contacter.

Syndicat National du Trésor CGT – section MOSELLE

Trésorerie Générale de la Moselle – Case CGT1, rue François de Curel BP 41054 57036 METZ
CEDEX 01

E-mail : cgt.057@cp.finances.gouv.fr

Tél : 03 87 38 68 91 ou 06 32 07 38 34

<http://www.tresor.cgt.fr/57/>